

Les femmes attaquées à l'acide: une nouvelle forme de terrorisme de genre en Inde

Josephine Yazali

► **To cite this version:**

Josephine Yazali. Les femmes attaquées à l'acide: une nouvelle forme de terrorisme de genre en Inde. Alizés: Revue angliciste de La Réunion, Faculté des Lettres et Sciences humaines (Université de La Réunion), 2017, Expériences et représentations de la maternité: comprendre pour prévenir les violences intrafamiliales, pp.159-163. hal-02339418

HAL Id: hal-02339418

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02339418>

Submitted on 30 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les femmes attaquées à l'acide : une nouvelle forme de terrorisme de genre en Inde

Pour la seule année 2011, 8 618 femmes et jeunes filles ont été assassinées à cause de la dot, soit presque autant que de victimes des violences conjugales en 53 ans. Ce chiffre est en outre nettement supérieur au nombre de personnes assassinées pour des raisons de caste depuis 2006. Enfin, en 2011, le nombre des femmes assassinées a dépassé largement l'ensemble des morts violentes (insurrection, violence religieuse, violence de caste) sur l'année entière. Nous nous retrouvons ici face à un constat choquant.

Or, ces morts de femmes en 2011 ne sont pas dues à des accidents ; en effet, les morts accidentelles sont enregistrées et publiées par le National Crime Records Bureau (NCRB) dans une rubrique à part. Si l'on combine le nombre des morts liées à la dot en 2010 (8391 morts) et en 2011 (8618 morts) on constate que le nombre de crimes passibles de cet article du Code pénal indien dépasse de loin le chiffre des morts violentes dues à d'autres causes. 17 009 femmes ont été assassinées parce que leur dot n'avait pas été jugée suffisante, malgré la mise en place de plusieurs lois légiférant précisément contre cette pratique.

D'après le NCRB, en 2011, au total 24 596 femmes au foyer se seraient donné la mort par différents moyens. Ce chiffre, partiel car le NCRB ne dispose pas de certaines données, indique que dans la majorité de ces cas de suicides, les femmes étaient de jeunes femmes au foyer, âgées de 15 à 29 ans. Le fait que les jeunes femmes au foyer soient les plus touchées s'explique par le fait que ce sont elles qui subissent le plus le harcèlement et l'intimidation au domicile conjugal.

Les attaques à l'acide constituent depuis peu l'un des crimes contre les femmes les plus odieux. Non seulement elles leur infligent des blessures physiques en marquant leur corps de cicatrices, mais elles détruisent leur vie par la violence du traumatisme psychologique.

UN TERRORISME D'UN NOUVEAU GENRE ?

Selon Vasundhara Sirnate, la plupart des personnes vivant en Inde dans un « état d'urgence » ne sont pas toujours les minorités persécutées regroupées en communautés ou les personnes habitant dans des zones insurrectionnelles. Les personnes qui vivent sous un régime de terreur permanente, ce sont les femmes indiennes. Et il y a clairement un groupe d'agresseurs dans cette équation : les hommes indiens et les femmes qui les aident et les soutiennent. Je les appelle les terroristes de genre. En utilisant le vocabulaire du terrorisme, je veux attirer l'attention sur le fait que ces formes de violences faites aux femmes est un problème de sécurité nationale intérieure.

Les femmes indiennes vivent dans un « état d'exception » de terreur permanente ; chaque jour, leurs droits civiques, l'égalité, les droits humains sont traités comme une simple question de cours, de manière théorique. Les lois, les codes et les normes imposés aux femmes par des traditions ancestrales ne sont pas pertinents dans la vie et le monde contemporains. Pourtant, ils perdurent et sont défendus, parce qu'ils sont conçus pour tenir les femmes en échec.

FEMMES ET JEUNES FILLES ATTAQUÉES À L'ACIDE

Dans une société dominée par les hommes comme la société indienne, la plupart des femmes, à une étape ou à une autre de leur vie, ont été confrontées à l'exploitation et à l'oppression. Les femmes doivent faire face à des difficultés sans fin tout au long de leur vie. Elles doivent se battre avant même de venir au monde. Et les machistes indiens ont toujours essayé de les éliminer, soit par le foeticide féminin, soit par le mariage des enfants ; et cette élimination conduit à davantage de crimes contre les femmes. Les attaques à l'acide comptent parmi les plus odieux.

Récemment, le Cour Suprême a pris la mesure d'interdire la vente libre de l'acide dans les boutiques dans toute l'Inde. Mais c'est une mesure sur le papier, car n'importe qui peut toujours acheter de l'acide n'importe où en Inde. Nous allons évoquer cinq cas d'attaques à l'acide contre des femmes ; cinq cas parmi des milliers, chaque jour, en Inde.

Le jet d'acide, également nommé attaque à l'acide, attaque au vitriol ou vitriolage, est une agression violente qui consiste à projeter de l'acide ou une autre substance corrosive similaire sur le corps d'autrui avec l'intention de le défigurer, le mutiler, le torturer ou le tuer. Les auteurs de ces attaques projettent généralement de l'acide sur le visage de

leur victime afin de les brûler et d'endommager les tissus de la peau, parfois même de dissoudre les os. Les types d'acide les plus communément utilisés sont l'acide sulfurique et l'acide nitrique. Ces attaques laissent de nombreuses séquelles à long terme : cécité, cicatrices permanentes sur le visage et le corps. Les séquelles sociales du traumatisme psychologique sont l'incapacité à s'insérer dans la vie économique et la honte de se montrer.

Aujourd'hui, on rapporte des cas d'attaques à l'acide dans de nombreuses autres régions du monde. Ainsi le Bangladesh est répertorié depuis les années 1990 comme le pays comptant le plus grand nombre d'attaques, avec 3512 victimes en 1999 et 2013.

La gravité des séquelles dépend du degré de concentration de l'acide et du délai entre l'agression et le rinçage de la peau avec de l'eau ou un agent neutralisant. L'acide peut rapidement ronger la peau, la couche de graisse sous-cutanée et même, dans certains cas, l'os sous-jacent. Les paupières et les lèvres peuvent également être complètement détruites, le nez et les oreilles gravement atteints. Voici une liste non exhaustive de certaines séquelles : crâne en partie détruit ou déformé ; perte des cheveux ; cartilage de l'oreille partiellement ou totalement détruit avec risque de surdité ; paupières brûlées ou déformées provoquant la sécheresse des yeux et parfois la cécité ; troubles de la vue ; nez rétréci ou déformé ; narines fermées en raison de la destruction du cartilage ; bouche rétrécie et privée de sa mobilité ; lèvres partiellement ou totalement détruites, avec risques dentaires et difficultés pour parler et manger ; cicatrices « coulant » jusqu'au cou avec limitation et diminution significative d'amplitude des mouvements du cou ; troubles respiratoires consécutifs à l'inhalation des vapeurs d'acide. En plus de ces séquelles médicales, les victimes risquent de souffrir également d'insuffisance rénale, de dépigmentation de la peau. La mort peut aussi survenir.

En Inde comme au Bangladesh, les attaques à l'acide sont des violences de genre. En effet, l'analyse des articles dans la presse révèle que dans 72% des cas, les victimes sont des femmes. Cependant, en Inde, contrairement au Bangladesh, le nombre d'agressions chimiques a augmenté au cours des dix dernières années, avec une hausse de 27 cas en 2010. La presse locale a fait état de 153 cas de janvier 2002 à octobre 2010 au total, contre 174 affaires judiciaires en 2000. Les chercheurs pensent donc que les chiffres sont sous-estimés, étant donné que toutes les victimes sont signalées dans les journaux mais que les victimes ne signalent pas forcément à la police le crime dont elles ont fait l'objet.

En Inde comme au Bangladesh, la cause qui conduit aux attaques à l'acide est la même : 34% de la presse écrite analysée en Inde cite le rejet du mariage ou le refus par les femmes d'avances sexuelles, devant la question de la dot. La terre, la propriété et/ou les litiges commerciaux représentaient 20% des causes d'agressions chimiques entre 2002 et 2010 en Inde. Parmi ces cas, celui de Sonali Mukherjee (en 2012 dans Jharkhand) pour protester contre le harcèlement sexuel, et le cas de Muhammad Razaq au Jammu-et-Cachemire en 2014 pour avoir agressé sa femme à l'acide en raison de sa dot jugée insuffisante.

La grande majorité des crimes à l'acide sont à porter au crédit des hommes, avec des répercussions irréversibles pour leurs victimes : isolement, rejet par la société, rejet par leur propre famille. Ces femmes se retrouvent ainsi dans des situations dramatiques. L'Etat ne les aide ni financièrement ni médicalement. En outre, les conditions sanitaires dans les hôpitaux publics en Inde sont loin d'être satisfaisants. Les victimes doivent attendre de longues heures, avec parfois des files d'attente de 50 personnes. Qui plus est, le nombre de patients dans les hôpitaux indiens est tel que les gens sont traités le plus rapidement possible. Un traitement approprié peut être administré dans les cliniques privées, mais la plupart des victimes des attaques à l'acide ont très peu d'argent. Il ne reste plus pour ces femmes que l'espoir utopique de poursuivre leur agresseur en justice et de retrouver une place dans la société.

La violence sexuelle continue en Inde, mais les femmes qui protestent publiquement contre les attaques à l'acide sont réprimées par les forces gouvernementales qui utilisent parfois des canons à eau pour disperser les manifestantes.

LE RÔLE DES ONG

De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) ont tout de même été créées. Le Bangladesh a sa fondation, *Acid Survivors Foundation*, qui propose aux victimes une aide juridique, médicale, financière et leur prodigue des conseils. Le même type de fondation existe en Ouganda et au Cambodge. Ces ONG offrent des services de réadaptation aux victimes et travaillent à la sensibilisation de l'ensemble de la population à ce problème majeur.

Acid Survivors Trust International (ASTI) est la seule organisation internationale dont l'unique but soit de mettre fin à la violence chimique. L'organisation a été fondée en 2002 et travaille avec un réseau de six *Acid*

Survivors Foundations (Bangladesh, Cambodge, Inde, Népal, Pakistan, Ouganda). ASTI contribue à fournir une expertise médicale et une formation à ses partenaires, recueille des fonds importants pour venir en aide aux survivantes d'attaques à l'acide, et a contribué à changer les lois. De plus, ASTI cherche à sensibiliser un public international en espérant que la pression internationale puisse influencer les gouvernements concernés, s'agissant à la fois de la gestion juridique du problème et du contrôle et de l'interdiction définitive de la vente d'acide.

Une survivante indienne, Shirin Juwaley, a fondé la Fondation Palash pour aider d'autres survivantes. Elle est le fer de lance des recherches sur les normes sociales de beauté et s'exprime publiquement pour défendre la cause de l'émancipation de toutes les victimes de la discrimination et de la défiguration. En 2011, le Principal d'un collège en Inde lui a refusé l'accès de son établissement, de crainte que son histoire (elle avait été attaquée à l'acide par son mari) n'incite les élèves à avoir peur du mariage.

Josephine Yazali

National University of Educational Planning and Administration Dehli

**Traduit par Clarisse Minamba
Traduction revue par Sophie Geoffroy**